



Dorthe Sébastien

Quel avenir financier pour l'Hôpital fribourgeois ?

Cosignataires :

Réception au SGC : 24.11.23

Transmission au CE : 24.11.23

Dépôt

L'Hôpital cantonal fribourgeois (HFR) est un établissement de santé essentiel pour le Canton de Fribourg. Depuis de nombreuses années, il se trouve confronté à des défis financiers majeurs, avec une dette cumulée alarmante qui suscite des questions sérieuses sur sa gestion et son avenir. Cette situation préoccupante génère un climat d'incertitude tant pour le personnel de l'hôpital que pour la population fribourgeoise, qui s'interroge sur les mesures et les stratégies que le Conseil d'Etat envisage pour redresser la situation. Le montant de la dette cumulée est également objet de débat et suscite un questionnement important. D'une manière générale, les différentes mesures prises donnent l'impression que le Conseil d'Etat a une approche fragmentée sur ces questions financières, en préparant l'avenir sans résoudre les problèmes du passé.

Dans ce contexte d'incertitude, les questions suivantes sont posées :

1. Quel est le montant exact de la dette cumulée d du HFR à ce jour et quelle a été son évolution au cours des 10 dernières années ?
2. Quelle est la stratégie détaillée que le gouvernement prévoit pour le remboursement de cette dette ?
3. Le cautionnement de 105 millions de francs annoncés fait-il partie de cette stratégie ?
4. Le Conseil d'Etat est-il conscient que l'HFR pourrait être contraint de rechercher un financement externe à des taux d'intérêt défavorables, qui pourraient, en définitive, être à la charge de l'Etat ?
5. Serait-il envisageable d'annuler cette dette au 31 décembre 2024, en incluant les 105 millions de francs ?
6. Quelle est la vision du Conseil d'Etat concernant les futurs résultats financiers du HFR, en tenant compte de ses difficultés actuelles à équilibrer ses comptes ?
7. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de créer une norme spécifique dans la Loi sur le Personnel (LPers) pour faciliter la gestion du personnel d du HFR ?
8. Faut-il comprendre que le crédit d'étude de 70 millions de francs annonce que le coût minimal du nouvel hôpital serait de 700 millions de francs ?
9. Le Conseil d'Etat est-il conscient des implications financières à long terme pour l'HFR, excédant potentiellement un milliard de francs pour la population fribourgeoise ?